

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

N°DC-2024-16

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 17
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2023

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, , Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS NON EXCUSES : M. Franck JOSSO et M. Christian BARBIER

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Daniel DURAND et M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 fixant les règles de l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'approbation des comptes administratifs 2023,

Après avis favorable de la commission finances, en date du 19 mars 2024,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Pierre LE GAL,

↳ Pour le Budget principal

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution en recettes d'investissement au 001 de 422 740.88 €,

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_16-DE

AFFECTATION DE RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 632 090,26 €
RECETTES	2 030 716,89 €
RESULTAT 2023	398 626,63 €
Report Résultat 2022	405 928,39 €

TOTAL A AFFECTER **804 555,02 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 510 732,47 €
RECETTES	1 510 041,11 €
RESULTAT 2023	- 691,36 €
Report Résultat 2022	423 432,24 €

RESULTAT TOTAL **422 740,88 €**

ETAT DES RESTES A REALISER :

DEPENSES	114 248,85 €
RECETTES	272 455,95 €
SOLDE	158 207,10 €

EXCEDENT 2023 A Constater
dans le bilan financier **580 947,98 €**

AFFECTATION DU RESULTAT EN 2024

Pour info :

BP 2024 au compte R001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTE INVESTISSEMENT **422 740,88 €**

BP 2024 au compte R002 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

RECETTE FONCTIONNEMENT **398 626.83 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :
 - ✓ En recettes d'investissement à l'article 001 : 422 740.88 €,
 - ✓ Le report de résultat de fonctionnement 2023 au 002 de 398 626.63 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_16-DE

↳ Pour le Budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër

Considérant que le compte administratif annexe du Lotissement Les Vallons de Kercaër fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 170 573.73 €,

AFFECTATION DE RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	15 046,54 €
RECETTES	2 382,00 €
1068 - RESULTAT 2023	- 12 664,54 €
Résultat 2022	183 238,27 €

TOTAL A AFFECTER **170 573,73 €**

AFFECTATION DU RESULTAT EN 2024

Pour info :

BP 2024 au compte R002 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

RECETTE FONCTIONNEMENT **170 573,73 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër comme suit :
 - ✓ Report en fonctionnement au compte R002 : 170 573.73 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

